

Décision 96-D-18 du 26 mars 1996

relative à des pratiques mises en oeuvre par le conseil régional de l'ordre des architectes d'Auvergne et des cabinets d'architecture à l'occasion d'un marché public

Posted on: 06 mars 1996 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

46.2 Ko